



Syndicat National des Personnels de Santé Environnementale
Union Nationale des Syndicats Autonomes



DECLARATION LIMINAIRE – CTM 14 OCTOBRE 2021

Le SYNAPSE-UNSA découvre qu'une étude est en cours depuis septembre par DRH, DAC, EHESP, ARS, sur les missions et les compétences attendues pour chacun des corps du génie sanitaire et se félicite de la constitution d'un groupe de travail demandé à plusieurs reprises.

SYNAPSE-UNSA demande à être associé aux groupes de travail dès le démarrage de cette démarche fondamentale sur les perspectives professionnelles et les parcours au sein de la filière santé-environnement.

Concernant les corps de la filière (AdS, T3S, IES, IGS), nous souhaitons apporter les précisions suivantes sur l'état des lieux :

- L'état des lieux présenté à ce CTM ne décrit pas la situation des corps des adjoints sanitaires ni des ingénieurs d'études sanitaires. SYNAPSE demande une étude de la caractéristique de ces corps des adjoints (effectifs, répartition, parcours).
- Le corps des T3S se distingue par une distribution des grades type pyramide inversée, avec un très fort taux de T3S chefs qui plafonnent depuis des années au dernier échelon du grade de chef. Cette situation de blocage des carrières a été aggravée lors de l'adhésion au nouvel espace statutaire de la catégorie B (NES) - Décret 2013-176 du 27 février 2013 portant statut particulier des T3S - et l'absence de reclassement des T3S alors au grade de chef. SYNAPSE-UNSA demande d'ouvrir un plan pluriannuel pour permettre le passage de B à A des T3S, afin de décloisonner et fluidifier ces carrières bloquées et avoir de la lisibilité pour les agents et les employeurs.
- Les IES subissent un blocage pour la promotion au grade de principal, uniquement traité par liste d'aptitude. Nous redemandons la mise en place d'un examen professionnel pour compléter la voie d'accès à ce grade.
- Concernant les désistements en cours de formation, nous renouvelons la demande de révision de la formation T3S et de l'année stagiaire : référent EHESP, tutorat professionnel, suivi de l'acquisition des compétences pour une meilleure adaptation au profil de T3S.
- Une réflexion pourrait être menée sur l'opportunité de faire entrer les corps de la filière du génie sanitaire dans la réforme de l'Etat (IPEF, IM etc..), d'autant que l'EHESP sera une des écoles de l'INSP à venir.

En tant que syndicat représentatif de la filière santé-environnement, nous souhaitons être associés au groupe de travail partenarial, au titre de notre représentativité mais aussi de notre expertise sur les métiers de la santé-environnement.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES DES PERSONNELS DE CATEGORIE B ET C

SYNAPSE-UNSA demande que la problématique des adjoints sanitaires, majoritairement implantés dans les territoires outre-mer, soit évoquée spécifiquement : pénibilité au travail (lutte anti-vectorielle), absence de débouchés et de parcours professionnel pour les lauréats des examens professionnels et des concours internes T3S. Une véritable politique doit être engagée pour donner des perspectives aux agents en difficulté dans les territoires concernés.

ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE INDEMNITAIRE

Les agents de la filière santé-environnement (SE) en PNA ou en détachement sont éligibles au réexamen triennal de l'IFSE mais la question du montant semble être le facteur bloquant. La DRHM / DGS ne veut pas donner de montant ni de fourchette car les ARS sont "indépendantes" et les structures d'accueil ne prennent pas position tant qu'elles ne reçoivent pas d'instruction de la DRHM/DGS. SYNAPSE-UNSA demande qu'une nouvelle note soit transmise aux structures d'accueil d'agents SE (en PNA ou en détachement) afin de leur donner une ligne de conduite pour le calcul de l'enveloppe de l'IFSE (taux moyen par exemple) et les règles qui s'appliquent pour son réexamen, afin que ces agents ne subissent de rupture d'égalité de traitement.

BILAN CIA 2019 VERSÉ 2020

SYNAPSE-UNSA regrette que les ARS n'aient pas été pris en compte et demande que ce bilan soit présenté en CNC des ARS.